

YOTTA COMPACT XP BOURGOIN- JALLIEU 22-JUIN-2025

RÈGLEMENT

La YOTTA Compact XP Bourgoin Jallieu est une épreuve de type Aquathlon organisée par le RCBJ, le 22 juin 2025 à la piscine de Pierre Rajon.

Elle est organisée sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI). L'organisateur RCBJ ne pourra être tenu pour responsable des vols, pertes et accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou un non-respect du règlement.

Art.1 : Participation

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés suivant la réglementation sportive FFTRI en vigueur. L'épreuve s'organisera sous le label mixité et le label développement durable de la Fédération Française de Triathlon.

Art.2 : Réglementation

Le fait de s'inscrire à l'une des épreuves de la YOTTA Compact XP Bourgoin Jallieu implique l'obligation de se conformer à la réglementation générale de la Fédération Française de Triathlon consultable en ligne sur le site <http://fftri.com/reglementation-sportive>, aux instructions qui seront données par l'organisation et l'arbitre principal et vaut acceptation du présent règlement.

Il est notamment rappelé qu'il est interdit de courir torse nu (épaules couvertes obligatoire) et que le dossard doit obligatoirement être porté devant, de manière visible, et ce dès que le coureur quitte son emplacement de transition.

Pour les épreuves jeunes, il est interdit de courir pieds nus autour du bassin (port de baskets propres obligatoire).

Les athlètes sont également tenus de respecter le règlement de la piscine. Les chaussures et la nourriture sont notamment interdites aux abords du bassin, et il est obligatoire de prendre une douche avant d'entrer dans le bassin.

Art.3 : Épreuves et programme

L'événement comportera 2 courses à son programme :

- Le format XPS, ouvert aux individuels hommes femmes et aux relais. Limitation à (299) concurrents.
- Le format Juniors, ouvert aux individuels hommes femmes et aux relais. Limitation à (299) concurrents.

Sous réserve de modifications, le programme de la journée est le suivant :

Epreuve	Catégories	Distance natation	Distance course à pied	Boucles	Départ de la course (1ère vague)	Fin	Départs tous les	Cut off	Podium
YOTTA Junior	Cadets à Juniors	200 m	1 km	1 à 5 boucles	9h00	10h00	10 min	10 / 9 / 8 / 7	10h30
YOTTA Compact XPS	Sénior à Master	200 m	2 km	1 à 5 boucles	11h00	13h50	25 min	25 / 21 /	14h
Femme – Homme – Relais								17 / 13	

Les épreuves YOTTA Junior et Compact XPS se déroulent de la manière suivante :

1 à 5 Boucles selon les règles suivantes :

- Départ en rolling-start par vague de 6 ou 7 personnes toutes les 30 secondes
- Départ des boucles toutes les 12 minutes pour la YOTTA Junior et toutes les 25 minutes pour la YOTTA COMPACT XPS.

CUT-OFF (min)	YOTTA Junior	YOTTA Compact XPS		
		Femmes	Hommes	Relais
Boucle 1	10 min	25 min	25 min	25 min
Boucle 2	9 min	21 min	21 min	21 min
Boucle 3	8 min	17 min	17 min	17 min
Boucle 4	7 min	13 min	13 min	13 min

Art.4 : Inscriptions

Les inscriptions sont réalisées :

- En ligne, sur la plateforme Sportnconnect jusqu'au 23 mai 23h59.
- Sur place, le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles.

Les montants des inscriptions sont les suivants (hors frais de gestion de la plateforme d'inscription) :

Epreuve	Jusqu'au 18 mai	Du 19 au 23 mai	Sur place	Pass Triathlon FFTri (non licenciés ou licence Loisir)
YOTTA Compact XPS Individuels	25€	30€	33€	8€
YOTTA Compact XPS Relais	30€ = 15€/relayeur	35€	38€	2€ / relayeur
YOTTA Junior	15€	18€	5€	

Heure limite d'inscription sur place :

- YOTTA Junior : 8h30
- YOTTA Compact XPS : 10h30

Toute inscription est définitive et non remboursable sauf sur présentation d'un certificat médical, au plus tard 3 jours avant le jour de l'épreuve.

Art.5 : Annulation – Modification

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou de modifier le parcours si cela s'avère nécessaire.

En cas d'annulation, les frais d'engagement seront alors remboursés aux concurrents, déduction faite de 50% du montant de l'inscription pour frais fixes d'organisation.

Art.6 : Retrait des dossards

Chaque concurrent doit pouvoir justifier de son identité lors du retrait de son dossard. L'usurpation d'identité est sanctionnée par la loi.

Pour récupérer le dossard il faut présenter :– soit une **licence Compétition FFTRI** en cours de validité– soit **une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)**

Les épingles à dossard ne sont pas fournies.

Important :

- Les participants non licenciés devront prendre un Pass Compétition (se référer au tableau sur les frais d'inscriptions).

– Les participants ayant une **licence FFTri loisirs** doivent aussi prendre un Pass Compétition

Tout manque de justificatif interdira le retrait du dossard et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.7 : Avant et après course

Chaque concurrent devra mettre en place son matériel, principalement chaussures de course à pied et ceinture ou T-shirt avec le dossard, dans l'aire de transition dès son ouverture jusqu'à l'heure du briefing. Seuls les concurrents auront accès à l'aire de transition/chambre d'appel.

Le port du bonnet de bain est obligatoire. Un bonnet de bain sera prêté par l'organisation pour certaines courses et sera récupéré dans les caisses de l'aire de transition après l'épreuve.

Art.8 : Parcours – Sécurité

Les épreuves se déroulent dans l'enceinte de la Piscine Pierre Rajon et aux alentours de la manifestation. Les parcours sont détaillés sur le site de l'organisation.

Chaque concurrent devra porter le dossard fourni par l'organisation, positionné devant en course à pied. Chaque dossard pourra être fixé sur la tenue du concurrent (par des épingles au 4 coins) ou avec une ceinture porte-dossard (fixé en 3 points minimum).

L'accompagnement par un tiers est interdit.

Le concurrent s'engage à faire preuve de fairplay et à garantir une sécurité optimale pour lui et pour les autres concurrents.

Art.9 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant
- En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs, des arbitres ou des commissaires de course.
- En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel. Il est notamment demandé aux participants de ne pas laisser d'objets de valeur dans les casiers de la piscine.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard valant acceptation du règlement. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Art.10 : Chronométrage

Le chronométrage de l'épreuve sera assuré par la société SportsnConnect.

Art.11 : Réclamations

Toute réclamation devra être adressée à l'arbitre principal.

Art.12 : Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours.

Une zone de propreté sera mise en place sur les emplacements de ravitaillement.

Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualifications, conformément à la réglementation sportive en vigueur.

Art.13 : Remise des prix

L'organisation récompensera :

YOTTA Compact XPS :

- Podium Scratch Femmes & Hommes
- Premier relais Femmes, Hommes & Mixte
- Premier individuel Femme & Homme de chaque catégorie Juniors, Seniors et Masters

YOTTA Junior

- Podium Filles & Garçons Cadets
- Podium Filles & Garçons Juniors

Récompense au club le plus représenté sur l'ensemble des courses.

Art.14 : Droit à l'image

Chaque concurrent du fait de son inscription à l'une des courses accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.

